

9.02

# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
13 SEPTEMBRE 2011

Présidence : Olivier MARTIN

## Ordre du jour

Le Président propose de modifier comme suit l'ordre du jour envoyé dans la convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances des 21 juin et 23 juin 2011
3. Assermentation de deux Conseillers (MM. J.-F. Corbaz et J.-M. Porchet)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 117/2011 concernant le changement d'affectation d'une partie de la parcelle communale No FR 487 au lieu-dit Le Bochet
7. Préavis No 118/2011 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012
8. Propositions individuelles et divers
9. Election du second vice-président
10. Election de deux scrutateurs suppléants
11. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)

\* \* \* \* \*

Le président ouvre la séance à 20 heures en saluant cordialement les Conseillères et les Conseillers. Il accueille particulièrement M. J.-R. Yersin, premier citoyen du canton de Vaud. Il salue la Municipalité et ses trois nouveaux membres ainsi que le public. Afin de libérer les Municipaux après le point 8 de l'ordre du jour, il propose de traiter en fin de séance les 3 points concernant les élections réglementaires. Ce nouvel ordre du jour est accepté et sera suivi tel que modifié.

## 1. Appel

Présents : 49

Excusés : 3

Absent : 1

## **2. Procès-verbaux des séances des 21 juin et 23 juin 2011**

Ils ont été approuvés par le Bureau le 27 juin et 14 juillet 2011.

Toutefois le compte-rendu de la séance du 21 juin 2011 donne lieu une remarque : Mme J. Schürch, au sujet de son intervention lors du débat ouvert pour le préavis 116/2011 concernant le crédit de construction d'un nouveau collège au Centre scolaire du Bas de la Fin, souhaite la modification suivante à la page 10 du procès-verbal : « **Mme J. Schürch** demande si, lors de l'équipement en beamer des nouvelles classes du collège, on ne pourrait pas profiter de l'occasion pour prévoir le même équipement aux collèges du Platane et de la Fontaine, espérant ainsi profiter d'un meilleur prix en faisant un achat global, comme cela c'est produit à Cugy pour le collège de la Combe ». Nouvelle réponse de **M. J.-F. Thuillard** : le crédit demandé dans le préavis prévoit l'équipement du nouveau collège, les autres attendront l'étape de la rénovation des collèges du Platane et de la Fontaine. Concernant le PV du 23 juin 2011 2<sup>ème</sup> partie de la séance, **M. J.-L. Martin** ne se souvient pas avoir entendu l'accord des membres lors de l'élection de la commission de gestion. Le Président s'excuse de ne pas avoir posé la question, mais aucun membre n'a manifesté d'opposition. Ils sont élus.

Le Président profite de l'occasion pour rappeler à l'intention des nouveaux conseillers, que toute proposition de modification du PV doit parvenir au bureau trois ou quatre jours avant la séance du Conseil afin de lui permettre d'écouter l'enregistrement et d'évaluer la nécessité de la correction.

## **3. Assermentation de deux conseillers communaux**

Après avoir lu la lettre excusant l'absence de M. J.-M. Porchet, le Président procède à l'assermentation de M. J.-F. Corbaz portant à 50 le nombre de membres présents ce soir.

## **4. Communications du Président**

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis l'assermentation des autorités communales et leur installation pour la législature 2011-2016 du 23 juin dernier, le bureau a géré les affaires courantes à savoir :

- le 27 juin approbation du PV du 21 juin
- le 14 juillet approbation du PV du 23 juin 2<sup>ème</sup> partie de séance.

Les décomptes des jetons de présences et vacations des commissions ont été établis et les compteurs remis à zéro le 20 juillet. Le boursier a pu procéder aux versements des sommes dans le courant du mois d'août.

Le 4 septembre dernier, journée de votation cantonale :

Belle participation 48,5 %

Canton de Vaud : 40,4 %

- Initiative école 2010 : non 52,3 %

non 55,5 %

- LEO contre projet : résultat différent du canton

à Froideville c'est : non 51,5 %

oui 52 %

Question subsidiaire :

initiative : 46 %

42,9 %

contre-projet : 46,4 %

49,7 %

- L'objet « vivre et voter ici » a été rejeté

à Froideville par le 71% des votants, le canton de Vaud : 69 % de non

- L'élection à la proportionnelle des conseillers communaux dans les communes de plus de 3'000 habitants a été sollicitée par 54 % des électeurs de Froideville et 60,8 % sur le plan cantonal.

Au sujet des prochaines élections fédérales, le bureau du Conseil communal souhaite connaître ce soir si l'une ou l'un d'entre vous désire participer au dépouillement du dimanche 23 octobre en sachant qu'il est fait appel à l'équipe qui a fonctionné en mars écoulé pour les élections communales. Merci de nous donner votre information tout à l'heure.

Je ne conclurai pas mes communications sans mentionner et féliciter une nouvelle fois M. J.-R. Yersin, conseiller communal, citoyen de Froideville qui a brillamment accédé à la présidence du Grand-Conseil Vaudois le 28 juin dernier.

Un comité emmené par M. P.-A. Barraz a œuvré, appuyé par une centaine de bénévoles pour le fêter comme il se doit. Malheureusement la réception a été ternie par un coup du sort. La déception a été immense mardi passé mais je suis en mesure de vous annoncer qu'une nouvelle date vous sera donnée. Je n'en dis pas plus pour l'instant, M. P.-A. Barraz reviendra sur l'évènement au point 8 de l'ordre du jour et M. le Syndic dans ses communications de la Municipalités.

Je termine ici les informations que je désirai vous apporter ce soir. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Il n'y a pas de réaction de la part de l'assemblée le point suivant est abordé.

## 5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

## **6. Préavis No 117/2011 concernant le changement d'affectation d'une partie de la parcelle communale No FR 487 au lieu-dit Le Bochet**

Par la voix de **M. A. Miéville**, la commission ad hoc nous fait part de ses conclusions : relevant que ce préavis tient plus d'une formalité exigée par l'Etat de Vaud que d'une décision majeure, elle s'assure que l'addenda au Plan général d'affectation respecte ce qui avait été proposé précédemment dans le préavis 105/2010 soit le changement d'affectation pour permettre le déboisement d'une partie de la parcelle 487 à compenser par un reboisement de l'ancienne décharge inerte de « Mollie Lombard ». Elle propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. M. Girod**, au point 7.2.4 « Distribution d'eau et défense incendie » demande s'il n'y aurait pas lieu d'ajouter, dans le cadre des travaux sans remettre tout en question, une borne hydrante dans ce secteur largement dépourvu en matière de réseau de la défense incendie.

**M. M. Pittet** réagit : Lors de la mise à l'enquête le dossier passe auprès de tous les services de l'Etat notamment auprès de l'ECA qui oblige avec appui financier à poser de nouvelles bornes hydrantes si nécessaire. A proximité une borne se trouve sur territoire de Lausanne et une autre au bas du Champ Montaney. Si l'ECA décrète qu'une nouvelle borne hydrante doit être posée et qu'il nous la finance, c'est avec plaisir que nous accueillerions la proposition.

**M. D. Glur**, se soucie du délai pour l'obtention du permis de construire rapport à la subvention cantonale escomptée.

**M. M. Pittet** explique toute une série de bugs administratifs qui sont la cause du retard accusé pour l'obtention du permis de construire. Même si les travaux ne devaient pas commencer cet automne pour des raisons atmosphériques, il assure que la subvention nous est garantie pour autant que le permis de construire soit délivré cette année encore et il y a de forte chance qu'il le soit.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin n'est pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 117/2011 mentionné en titre est accepté à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le rapport d'aménagement et l'addenda au PGA autorisant le changement d'affectation d'une surface forestière en zone d'utilité publique sur la parcelle communale No 487 au lieu-dit « Le Bochet » en vue de la création d'une déchèterie.

## **7. Préavis No 118/2011 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012**

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : Notant la neutralité pour le contribuable du retour de bascule de 2 points d'impôt qui résulte de la modification dans la répartition de la charge des tâches de police entre l'Etat et les communes, elle suggère que dans sa réflexion sur la fiscalité communale la Municipalité se penche sur l'évolution de la capacité contributive de la population de notre Commune. Attirant l'attention sur le probable changement dans la répartition des charges d'élimination des déchets, elle conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

**M. A. Blaser** aimerait connaître le coût de la prestation policière pour 2011 pour notre commune

**M. M. Pittet** renseigne : un montant était prévu au budget 2011 car nous ne savions pas quand s'arrêterait notre contrat de prestation de la police cantonale. Le contrat ayant été dénoncé au 30 juin 2011, c'est environ la moitié de cette somme qui sera imputée dans les comptes. Par la suite les 2 points d'impôt nous permettront de financer les futures prestations de la gendarmerie. En 2012 on va démarrer avec le règlement que l'on va nous proposer. En fonction des expériences que l'on fera, on verra si le service effectué est satisfaisant ou s'il y aura lieu d'en prévoir de supplémentaires pour 2013 qui nous seront facturés à la carte.

**M. J.-R. Yersin** confirme : le dossier police au niveau cantonal s'est bouclé cet après-midi au Grand-Conseil. Concernant les taxes de déchets évoquées, il ne s'agit pas d'une modification légale mais simplement d'une décision du Tribunal Fédéral suite à un recours. Le service qui s'occupe de ce domaine au niveau du canton précise que, selon l'arrêt du Tribunal Fédéral, seul un montant d'un maximum de 30 % est accepté pour être financé par l'impôt, le reste devant être financé par une taxe proportionnelle à la quantité, à savoir au poids ou au sac et il est demandé aux communes de réviser leur règlement sur les déchets en conséquence en mentionnant que comme il s'agit d'une loi existante depuis quelques années, le délai usuel d'adaptation de 3 à 5 ans paraît trop élevé. Affaire à suivre.

La parole n'est plus demandée, **Le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 118/2011 est accepté.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter l'Arrêté d'imposition communal pour l'année 2012 fixant le taux d'imposition communal à 67% du taux cantonal de base, tel que présenté par la Municipalité et figurant en annexe du préavis dont il fait partie intégrante.

## **8. Propositions individuelles et divers**

**Le Président** demande aux commissions permanentes nommées de désigner le membre responsable (le président) et son remplaçant et de le communiquer rapidement à la Municipalité et au bureau du Conseil. Il annonce que les élections fédérales (au Conseil National et Conseil des Etats) auront lieu le 23 octobre prochain. pour le Conseil d'Etat une élection pour le remplacement de M. Mermoud est fixée le 27 novembre, 2<sup>ème</sup> tour éventuel : le 18 décembre 2011.

**Mme N. Weibel** a entendu que la laiterie allait fermer qu'en est-il ?

**M. J.-L. Stadler** président de la société de laiterie renseigne : un projet immobilier va se faire dans la zone de la laiterie, la société a eu des propositions du promoteur et de la Municipalité. Une assemblée extraordinaire est prévue à la fin de ce mois au cours de laquelle une décision sera prise.

**M. P.-A. Barraz** remercie tous ceux qui ont œuvré pour la préparation du 6 septembre qui a fait beaucoup parlé de lui. La fête n'est pas annulée mais reportée : le 11 octobre 2011 pour la partie officielle et le 12 octobre 2011 pour la fête villageoise. Il termine en disant que l'on fêtera 2 fois plus puisque prévu sur deux jours au lieu d'un ; mais il faudra aller 10 fois plus vite car il n'y aura qu'un mois pour la préparation.

**M. J.-R. Yersin** enchaine en disant que le 6 septembre fut une journée particulière. Il a été très choqué en apprenant la mort de M. Mermoud le matin même. Il a fallu prendre des décisions dans l'urgence. Le Conseil d'Etat ayant décrété un deuil cantonal de trois jours, il n'était absolument plus envisageable, malgré toutes les bonnes volontés, de procéder à ces festivités. Il est très touché et remercie très chaleureusement tous les Cacatchoux, tous les bénévoles, l'administration, les autorités de Froideville pour les énormes efforts qui ont été déployés, pas totalement en vain heureusement à cette occasion. Il espère une très belle fête le 11 et le 12 dans la chaleur et l'amitié. Il confirme que le canton prendrait à sa charge les frais supplémentaires.

**M. A. Waelti** propose d'instaurer un système « pedibus » à Froideville.

**M. J.-F. Thuillard** prend note. Il attend des responsables qui proposent un concept avec un budget pour rentrer en matière et des personnes acceptant d'effectuer un service bénévole.

**M. S. Burnier** est membre du corps du service du feu de Froideville et entend le projet de fusion avec les communes avoisinantes. Il aimerait en savoir plus.

**M.J. M. Keller** renseigne : une réunion a eu lieu le 31 août entre les municipaux du service du feu pour faire le point. Le dossier va bon train et l'espoir d'une fusion est pour l'année prochaine. Les papiers doivent passer au niveau de l'ECA et des communes. Ce projet sera l'objet d'un préavis présenté au Conseil communal.



Des dépliants sont distribués pour se renseigner sur nos forêts et des statistiques cantonales.

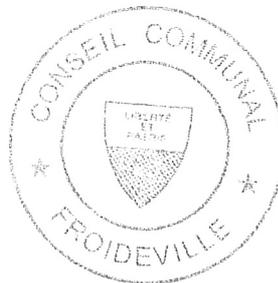
La Parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h.30.

### CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin



La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 22 septembre 2011